|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REPUBLIQUE DE GUINEE**Travail-Justice-Solidarité**MINISTERE DE LA SANTE****UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)** |  |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REPUBLIQUE DE GUINEE**Travail-Justice-Solidarité**MINISTERE DE LA SANTE****UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)** |  |
|  |  |  |

**N° 017/2023/SI/AOO/GAVI/UAGCP**

**RECRUTEMENT D’UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LE DEPLOIEMENT D’UNE APPLICATION WEB DE GESTION.**

**FINANCEMENT : GAVI**

Les conclusions de la revue institutionnelle du Ministère de la Santé, organisée avec l’appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont clairement démontré la nécessité de mise en place d’un organe de gestion et coordination des différentes interventions des programmes et projets du Ministère. Ces conclusions sont en harmonies avec les recommandations des instances de réflexion du Bureau Stratégique du Développement du Ministère, les recommandations formulées par les partenaires techniques et financés.

Créée par arrêté N° A/2019/1567/MS/SGG, l’Unité d’Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) répond aux besoins de gestion et coordination efficiente des financements extérieurs du Ministère de la Santé. L’UAGCP est placée sous l’autorité du Secrétaire Général qui en assure la supervision.

Pour rappel, les missions de l’UAGCP consistent en ce qui suit :

* S’assurer de l’intégration de l’Unité au sein du Ministère de la Santé à travers une liaison interdépendante entre les différentes directions et services ;
* Servir d’appui à l’amélioration du système de gestion avec une visibilité sur l’ensemble des programmes et projets (financés par les bailleurs de fonds désignés) ;
* Améliorer le mécanisme d’accès aux informations stratégiques et sanitaires ;
* Assurer la pérennité de l’unité à travers un coaching continu des ressources humaines (transfert de compétence, session de formation sur les outils de gestion et de programmation) ;
* Diffuser les bonnes pratiques à travers l’instauration d’une culture de performance dans un environnement de travail d’équipe et de leadership ;
* Faciliter la coordination des interventions.

Pour faire face aux exigences notifiées par les entités d’évaluation de performance de l’UAGCP et compte tenu des résultats attendus de la part des bailleurs de fond et du gouvernement, il s’avère opportun de mettre à niveau les outils de suivi permettant à l’unité de gestion des programmes de la santé d’améliorer et d’atteindre les indicateurs attendus. Pour cela la mise en place d’un outil de gestion informatique des activités de l’unité de projet qui englobe la participation des structures de mise en œuvre des programmes de santé s’avère nécessaire.

Cette perspective de dématérialisation s’inscrit dans le cadre d’optimisation des procédures de mise en œuvre des programmes de santé. Ces termes de référence s’inscrivent dans cette optique et pour cadrer avec les perspectives d’atteinte de résultats sur la mise en œuvre des actions initiées par le gouvernement pour une meilleure gestion des ressources de santés mises à disposition et pour cela nous exprimons le besoin de mettre en place un système informatisé de gestion de l’UAGCP dans le domaine de la santé pour répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

Pour faciliter la communication entre l’UAGCP et ses partenaires, mais aussi le partage des bonnes pratiques en matière de gestion, l’UAGCP se propose de mettre en place un système informatisé de gestion.

C’est dans cette perspective que l’Unité d’Appui à la Gestion et la Coordination des Programmes du ministère de la Santé (**UAGCP**) lance le présent appel d’offres ouvert national pour le RECRUTEMENT D’UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LE DEPLOIEMENT D’UNE APPLICATION WEB DE GESTION.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés reconnues, de qualification et expertise suffisantes exigées dans les termes de référence et remplissant toutes les conditions du dossier de demande de propositions, et régulièrement installés en république de Guinée.

Le Dossier de Demande de Propositions peut être retiré gratuitement par les candidats soumissionnaires **à partir du** **08/08/2023**, les jours ouvrables de 9h à 16h au Service de Passation des Marchés de l’UAGCP sis au 3ème étage de l’immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré.

Les conditions de présentation et de dépôt des offres doivent être strictement respectées conformément aux dispositions définies dans le DAO.

Les offres doivent être valides pendant **90 jours** calendaires après la date d'ouverture des offres.

Il est demandé aux sociétés candidates de fournir les informations justificatives indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits, dans leurs dossiers de manifestation d’intérêt préparés et présentés comme demandé dans le Dossier de Demande de Propositions.

Il est demandé aux sociétés candidates de fournir les informations justificatives indiquant qu’elles sont qualifiées pour exécuter les services décrits, dans leurs propositions préparés et présentés comme demandé dans le Dossier de Demande de Propositions.

Outre les éléments exigés à l’article 11.1 des IC des données particulières, le candidat inclura dans sa proposition technique les documents de conformité administrative ci-après :

Un dossier administratif constitué des pièces ci-après :

1. La lettre de soumission datée, signée, cachetée (éliminatoire) ;
2. Une photocopie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) ou équivalent ; conforme à l’objet du marché
3. Une copie de l’attestation de non-créance envers le service des impôts (quitus fiscal valide, avec Clé TVA, Code NIF) valide au moins à la date de soumission ;
4. Une attestation valide à la date de soumission de non-redevance envers la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) ;
5. Les références du cabinet, en termes de prestations antérieures similaires à celle faisant objet du présent marché au cours des cinq (5) dernières années, appuyées d’au moins deux (2) attestations de bonne exécution ou autres preuves d’expériences délivrées par les organismes bénéficiaires de ces services ;
6. Une attestation de non faillite valide et certifiée par un notaire.

Le cabinet sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût, conformément aux procédures décrites dans le Dossier de Demande de Proposition en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.

**La note technique minimum T(s) requise pour la qualification du cabinet est de 75/100 points, suivant le critère de cotation renseignée au point IC 15 des données particulières du dossier de demande de propositions**.

Les propositions établies en langue française en deux exemplaires dont un (1) original et une (1) copie doivent être déposées **auprès du Service de Passation des marchés de l’UAGCP sis au 3ème étage de l’immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré**, au plus tard le **07/09/2023 à 11H00 précises, heure locale.**

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l’**UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)** à l’adresse mail suivante : tenders.uagcp@gmail.com ; cc : mickacamara@hotmail.com , mmuteba@2ac.fr**.**

**NOTE IMPORTANTE SUR LA PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

**Conformément au point 13.4 des Instructions aux consultants, il est attiré l’attention sur le strict respect des dispositions ci-après :**

1. Les Consultants doivent placer l’original et une copie de la Proposition technique dans une enveloppe (avec mention de la raison sociale, de l’objet du marché et de l’adresse du candidat) portant clairement la mention « **Proposition technique** », qu’ils ferment.
2. De même, l’original et une copie de la Proposition financière, sont placés dans une autre enveloppe fermée portant clairement la mention « **Proposition financière** » suivie du nom de la mission, et de l’avertissement « **Ne pas ouvrir en même temps que la proposition technique**».
3. Les Consultants placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe fermée extérieure portant l’adresse de soumission, le numéro de référence, ainsi que la mention « À ouvrir uniquement par la commission de passation des marchés de l’Autorité CONTRACTANTE ».

**Une proposition financière non présentée dans une enveloppe séparée portant les mentions stipulées ci-dessus entraîne le rejet de la soumission.**

L’ouverture (à huit-clos) des propositions techniques aura lieu le même jour dans la salle de réunions de l’UAGCP à partir de **12h00**.

**Seuls les soumissionnaires dont les offres ont obtenu le minimum requis à l’évaluation technique et administrative, seront invités à l’ouverture publique de leurs offres financières.**

Fait à Conakry, le 04/08/2023

Pour l’Autorité contractante,

**Dr Timothée GUILAVOGUI**